

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SCHEMA TERRITORIAL DES TERRAINS A USAGE D'ACTIVITES

PHASE 3 :

**PROGRAMME D' ACTIONS
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA**



Fiche n°1 :

Assurer le suivi et l'évaluation de la qualité des zones et des parcs d'activités en créant un observatoire des zones d'activités (suivi de la qualité, du foncier ...)

Objectifs :

- ◆ Mettre en œuvre un outil pérenne permettant d'assurer le suivi qualitatif et quantitatif de la consommation foncière des zones (but : conserver 10 ans de disponibilité foncière) ainsi que celui de la qualité des zones
- ◆ Partager et articuler les informations collectées avec l'ensemble des acteurs, via un bulletin d'information diffusé sur support papier ou numérique
- ◆ Constituer un outil d'échange durable au sein duquel les acteurs locaux peuvent construire une vision partagée sur les diagnostics et les actions à conduire sur les zones d'activités du territoire
- ◆ Fournir un appui à la définition et à l'évaluation des actions dans une logique d'observation – information – action – évaluation (exemple : respect des clauses définies dans le Schéma Territorial des Terrains à Usage d'Activités)
- ◆ Assurer le suivi et la mise en œuvre du Schéma au sein des différentes politiques publiques développées localement
- ◆ Assurer une veille sur d'autres territoires dits de référence en matière de mise en œuvre et de bonne gestion des parcs d'activités (prise en compte des bonnes pratiques)

Concrètement :

- ◆ Mise à jour des périmètres de zones (création, extension, déclassement, implantation/délocalisation d'entreprises ...)
- ◆ Mise à jour des Plans d'Aménagement de Zones
- ◆ Travail d'observation sur le terrain (recensement des entreprises, suivi de la qualité des zones d'activités ...)
- ◆ Constituer un outil de capitalisation d'expériences permettant de positionner l'offre foncière et immobilière du Pays de Saint-Omer vis-à-vis du contexte régional, national et eurorégional

Fiche n°2 :

Faciliter la localisation des zones et des entreprises en améliorant la signalétique horizontale et verticale ainsi que la signalisation routière

Objectifs :

- ◆ A l'image des démarches initiées par la CASO, mettre en œuvre une signalétique des parcs d'activités et une signalisation routière homogènes dans le but de renforcer la cohérence sur l'ensemble du Territoire du Pays de Saint-Omer
- ◆ Aider le public (clients/fournisseurs/visiteurs) à localiser rapidement la zone d'activités ainsi que l'entreprise
- ◆ Améliorer l'attractivité des zones

Concrètement :

- ◆ Mise en place de panneaux d'entrée de zone sur l'ensemble des EPCI
- ◆ Balisage interne
- ◆ Installation de panneaux de présignalisation routière

Fiche n°3 :

Améliorer l'image et la qualité des parcs d'activités en soignant les entrées de site et en engageant le Pays de Saint-Omer dans une démarche de qualité environnementale

Principe :

Renforcer l'attractivité du territoire à travers l'élaboration d'une charte de qualité environnementale pour les différents parcs d'activités

Actions ponctuelles sur certaines zones d'activités selon les orientations du diagnostic réalisé lors de l'élaboration du Schéma Territorial, ou préconisées par la suite lors des travaux d'observation.

Objectifs :

- ◆ Gérer de façon cohérente et qualitative l'ensemble des parcs d'activités dans une logique de développement durable
- ◆ Créer un élément de différenciation concurrentielle par rapport aux territoires voisins
- ◆ Assurer un niveau de qualité et un cadre de vie optimal pour les entreprises
- ◆ Mutualiser et optimiser les coûts relatifs à la gestion de l'environnement
- ◆ Favoriser la prise en compte de l'environnement par les entreprises appelées à s'installer dans une zone (déplacements urbains, qualité environnementale du bâti, végétalisation des espaces extérieurs, gestion et approvisionnement en eau et en énergie, maîtrise des déchets...)
- ◆ Veiller à préserver qualitativement les différentes portes d'entrée du territoire, qui revêtent par ailleurs un enjeu touristique majeur

Concrètement :

- ◆ Décliner sur le territoire les divers objectifs précités en s'appuyant sur une démarche de qualité de type PALME, ou de certification des parcs
- ◆ Préalablement à cette démarche de certification, une analyse de l'existant devra être réalisée, en particulier en matière de prise en compte de l'environnement au sein des entreprises. Les attentes des chefs d'entreprises pourraient être ciblées dans le cadre d'une enquête spécifique.

Fiche n°4 :

Mettre en œuvre des espaces de dialogue et de concertation entre les collectivités et les entreprises par la création de comités de gestion sur les parcs d'activités

Objectifs :

- ◆ Favoriser l'ancrage territorial des entreprises sur le territoire
- ◆ Fédérer l'ensemble des acteurs et des usagers des parcs autour d'intérêts communs, dans un souci de pérennisation de la qualité générale des parcs (tant espaces publics que privés) et de renforcement de l'attractivité du territoire

Concrètement :

- ◆ Améliorer l'offre de services à destination des entreprises et de ses salariés en réalisant une enquête de besoins à l'échelle de l'ensemble des zones
 - ◆ Connaître les pratiques actuelles et projetées des entreprises en matière de recours aux services aux entreprises
 - ◆ Cerner les attentes des entreprises en matière d'offre locale de services et d'équipements
 - ◆ Mesurer l'adéquation entre l'offre en services et les besoins des entreprises
 - ◆ Recueillir l'avis des usagers quant à leur perception des parcs, ou quant à l'image véhiculée par le territoire
- ◆ Instaurer d'autres formes de concertation, en particulier par la mise en place de comités de gestion ou encore de clubs d'entreprises afin de développer la coopération entre elles

Fiche n°5 :

Améliorer l'attractivité des parcs en leur garantissant un bon niveau de desserte en Télécommunication Très Haut Débit

Objectifs :

◆ Obtenir ou tendre vers le Label Haute Qualité Technologique développé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et décliné localement par le Conseil Régional Nord Pas de Calais afin d'améliorer l'attractivité des parcs

Concrètement :

- ◆ Etude de positionnement des parcs d'activités sur cette problématique
- ◆ Organiser l'intervention publique pour améliorer le positionnement des parcs d'activités au regard du Très Haut Débit et ainsi améliorer l'offre de services en faisant jouer pleinement la concurrence entre plusieurs opérateurs sur chaque site